



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 9 octobre 2020

FOIRE SAINT-ROMAIN

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire dans l'agglomération rouennaise qui demeure en zone d'alerte renforcée, la foire Saint-Romain ne pourrait être autorisée par l'organisateur que dans le respect des conditions suivantes :

- Une jauge de 1000 visiteurs présents sur le site simultanément au maximum ;
- Un dispositif de comptage très précis des entrées et des sorties afin de tenir cette jauge sur toute la durée de la foire ;
- Une clotûre totale de la foire ;
- Du personnel pour assurer le respect de ces prescriptions ;
- Le respect strict des mesures barrières : distanciation physique, port du masque... ;
- Du gel hydroalcoolique disponible sur le site.

Tout manquement à ces prescriptions entraînerait une annulation de la foire. Au surplus, ces mesures sont soumises à l'évolution de la situation sanitaire au cours des prochaines semaines.

Ces éléments ont été transmis à la ville de Rouen, organisatrice de l'évènement et rappelés aux forains présents lors d'une réunion d'information tenue ce soir.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex